

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ENTRE-VIGNES**

**ARRÊTE N° 2020 06 86**

- Vu l'article L 3221-4 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-2, R 411-25 et R 411-8,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande de police de circulation formulée le 11 juin 2020 par la société E T E RESEAUX sise : 94 Route de Lattes pour : **Travaux de branchement et raccordement ENEDIS : BT Lot TABES au 519 Rue du Stade à Saint-Christol 34400 ENTRE-VIGNES (Hérault) ;**
- Vu l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de préciser toutes mesures propres à assurer la sûreté et la commodité de passage dans les rues,

**A R R Ê T E**

**Article 1** : Les travaux se dérouleront à compter du 17 juin 2020 pour une durée de 20 jours calendaires.

Durée de la réglementation : 20 jours calendaires à compter du 17 juin 2020.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux :

- Empiètement sur chaussée
- Interdiction de stationner : pour les véhicules légers et les poids lourds.

**Article 3** : Monsieur Le Maire et Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lunel, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Lunel,
- Caserne des Pompiers de Lunel,
- Service technique Commune d'Entre-Vignes,
- E T E RESEAUX

Fait à Entre-Vignes,  
Commune déléguée de Saint-Christol,  
le 11 juin 2020

Le Maire,  
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Affiché le :

